

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
19 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 juillet, le Conseil Municipal de SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Trieur « Maison des associations », sous la présidence de Monsieur FLORENTY Michel, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **12/07/2024**

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17

Présents : MM. FLORENTY - MALARD - BIALE - DELORT - GUILLOT C - CASTAING - CHAUSSAT - DELROC - DUBOE - GROS - GUILLAUMARD - GUILLOT D - LAVESQUE - LISSANDREAU - SEAUT - VERGNAUD

Absents excusés : MM. COUZON - DAUDOU - PERIER

Pouvoir : Ghislaine COUZON donne pouvoir à Isabelle GROS

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Madame **Mireille VERGNAUD** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil approuve le procès-verbal du dernier conseil.

Monsieur le Maire demande de retirer à l'ordre du jour, la délibération :

- 2024.38 Subvention « Cour d'écoles actives et sportives » en raison de la clôture de la campagne ANS Équipements en Nouvelle-Aquitaine 2024 depuis le 3 juillet 2024

Le conseil **APPROUVE** le retrait de la délibération.

2024.37 CHOIX DU DEVIS TRAVAUX VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la suite de la délibération n°2024.35 portant sur les travaux de voirie, trois devis ont été demandés :

- Laurière : 96 285,00 € HT
- Eurovia Aquitaine : 106 786,56 € HT
- Lagarde & Laronze : 105 858€ € HT

Mme Isabelle GROS sort de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le devis de l'entreprise Laurière pour un montant de 96 285,00 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

L'entreprise Laurière s'est engagée lors d'un entretien du 19 juillet 2024, à ce que toutes les malfaçons seront refaites dans les 15 jours.

2024.38 OPPOSITION À LA FERMETURE ENEDIS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'organisation du travail d'ENEDIS génère la désertification des sites de proximité. Nous avons 11 sites au début des années 2000 pour passer à 7 en 2008.

Monsieur le maire expose le projet de fermeture de 2 sites ENEDIS sur le département de la Dordogne, à savoir ceux de Mussidan et Montignac avec les conséquences directes qui suivent à savoir :

- Un déséquilibre inquiétant dans l'implantation géographiques des sites opérationnels (le nord déserté, hormis Nontron),
- Une dégradation considérable de la qualité de fourniture et l'allongement des délais d'intervention pour le dépannage, notamment lors d'appels des pompiers,
- Des pertes d'emplois sur le secteur et le départ des familles,
- Un impact environnemental négatif dû aux trajets plus long des véhicules plus nombreux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

PENSE que de tels changements peuvent remettre en cause et même altérer la mission de ce service public,

DÉCIDE de défendre l'intérêt général et le service public de l'énergie en territoire rural,

S'OPPOSE à la fermeture des sites ENEDIS de Mussidan et Montignac en Dordogne et des autres sites.

2024.39 CHOIX DU DEVIS COLUMBARIUM

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il ne reste qu'une cavurne de disponible au cimetière. La commission cimetière a demandé des devis :

- SARL Pompes Funèbres Marbrerie Authier Cédric : 13 740€ TTC (pour 16 cavurnes + pose puit de dispersion et banc / fin de chantier : fin octobre)
- SARL Angibaud : 15 765,72 € TTC (pour 20 cavurnes + pose puit de dispersion et banc / fin des travaux : fin septembre)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le devis de la SARL Angibaud pour un montant de 15 765,72 € TTC

AUTORISE Monsieur le maire à signer le devis.

Le Conseil demande à la commission cimetière de proposer de nouveaux tarifs ainsi qu'une mise à jour du règlement du Cimetière pour une prochaine délibération.

2024.40 CESSION DE TERRAIN FIMBAULT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition du propriétaire de la parcelle n° ZI 581 de céder une bande de son terrain à la commune, pour l'euro symbolique. Cette bande réservée servira d'accès direct du rond-point de Manieux vers le bourg. Elle est délimitée par un document d'arpentage datant du 02 août 2022 et porte le numéro 638 pour une surface de 4 335 m².

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la cession de la bande de terrain ZI 638 pour l'euro symbolique.

PROPOSE de faire un acte administratif,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

2024.41 BAIL LOCAL ESTHÉTICIENNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux du local d'esthétique sont en cours. L'établissement devrait ouvrir en octobre 2024. L'esthéticienne souhaiterait débiter les démarches administratives et donc avoir un bail professionnel à partir du 1^{er} octobre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

FIXE le montant du loyer à 350 €/mois payable à partir du 5 de chaque mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail professionnel à partir du 1^{er} octobre 2024.

QUESTIONS DIVERSES

PRÉSENTATION VILLAGE AMBASSADEUR DU DON D'ORGANES

Monsieur Damien DELLAC a présenté le collectif Greffes + unis pour le don d'organes en rappelant quelques chiffres clés, notamment le taux d'opposition au don d'organes (36,1%) ou encore le nombre de patients décédés faute de greffe. Ces chiffres sont éloquents par faute de discussion sur le sujet et la disposition de panneaux « Village ambassadeur du don d'organes » sur des axes passants est un excellent moyen de créer le débat. L'objectif étant de parler du don d'organe.

L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cette adhésion et devra décider du nombre de panneaux, signer une charte et mener des actions (inauguration, communication, ...)

SIVOS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différentes démarches entreprises auprès du SIVOS, de la Région et autres partenaires. Il a été convenu que le CCAS aidera à hauteur de 100€ pour chaque enfant « non ayants-droits ». Les familles pourront s'inscrire sur le site de la Région et payer fin août, début septembre directement au SIVOS. Le SIVOS déduira les 100€ du montant et établira une liste du nombre d'enfants bénéficiaires afin d'être remboursé par le CCAS. Les familles ayant déjà payé à l'inscription recevront également cette aide en septembre.

DEVIS SONEX

Monsieur le Maire fait la lecture du devis demandé à l'entreprise Sonex pour les archives. Le devis comprend la pose de plaques de plâtre, l'isolation, le doublage et la peinture et s'élève à 6 234€ HT soit 7 480,80€ TTC.

La mairie se réserve la peinture et le retire du montant du devis.

TRAVAUX ÉGLISE (CHEMIN DE CROIX)

Monsieur Frédéric BIALE informe le conseil de la chute du chemin de croix et du danger que cela pouvait engendrer. La paroisse fait un don aux Artisans de la Pierre d'un montant de 2000€ pour démonter le reste du chemin de croix qui reste menaçant.

Un arrêté municipal portant sur la réouverture de l'église sera fait dès les travaux effectués. L'église sera opérationnelle pour le baptême et le mariage prévus le samedi 20 juillet.

LOCATION SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire explique qu'une requête lui a été faite d'une famille ayant louée la salle des fêtes pendant les élections législatives, et demande une réduction car elle a dû rendre la salle samedi à 17h.

Le Conseil refuse cette demande estimant qu'une journée est facturée 100€ et qu'ils ont pu en bénéficier 1 journée.

DEMANDE DE CRÉATION D'ABAISSEMENT DE TROTTOIR

Monsieur le maire informe l'assemblée de la demande d'un riverain, rue des Jardins, de créer un abaissement de trottoir afin de faciliter le passage de personnes à mobilité réduite. Le conseil donne son autorisation pour ce type d'aménagement. Un courrier lui sera adressé en ce sens, en lui précisant que les frais d'établissement et d'entretien reste à sa charge.

AVIS DU DOMAINE POUR LES PARCELLES H370 H371 H372 H373

L'avis du domaine sur la valeur vénale des parcelles H370 H371 H372 H373 est de 142 950€ assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

DEVIS POUR TOITURE AU DESSUS DU MUR D'ESCALADE-ÉCOLE

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu un devis pour la réfection de la toiture au-dessus du mur d'escalade de l'école et sommes en attente de deux autres devis.

NÉGOCIATION CONTRAT TÉLÉPHONIE/INTERNET/FIBRE AVEC NETCOM

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du montant (environ 17 000€) pour la résiliation de nos contrats téléphonie et Internet et de la négociation du nouveau contrat, plus avantageux. Il pourra être révisable lorsque les écoles seront éligibles à la Fibre.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu tous les détails, accepte que Monsieur le Maire signe ce contrat.

Le téléphone utilisé par le service technique sera attribué à la garderie. Une information aux familles devra être faite sur les documents de rentrée.

COURRIER DE L'ARS POUR SIGNALEMENT DE CHATS MALTRAITÉS

Monsieur le Maire et Madame COUZON Ghislaine, en tant que responsable du CCAS ont été alerté par l'ARS d'un signalement de maltraitance sur des chats appartenant à une administrée. Des démarches ont déjà été faite par la mairie (rencontre avec la personne intéressée, stérilisation de ces chats, contact avec la SPA mais le problème demeure. Le Conseil décide d'envoyer un courrier à cette administrée avec la photocopie des courriers de l'ARS.

FIN DE TRAVAUX DE LA MAIRIE

Les travaux ont bien avancé, mais l'humidité des murs retarde la pose de la peinture (après réparation des fissures) et des sols. La fin des travaux est prévue pour le 16 septembre 2024.

IMPRESSION DES PROCÈS VERBAUX

Pour des raisons économiques et écologiques, Madame Fabienne DELORT demande si le conseil accepterait que les procès-verbaux des conseils municipaux envoyés par mail aux élus, ne soient pas, en plus, imprimés.

L'assemblée est favorable à cette idée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h49.

<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
FLORENTY		DUBOË	
MALARD		GROS	
COUZON	<i>Excusée</i>	GUILLAUMARD	
BIALE		GUILLOT D	
DELORT		LAVESQUE	
GUILLOT C		LISSANDREAU	
CASTAING		PERIER	<i>Excusé</i>
CHAUSSAT		SEAUT	
DAUDOU	<i>Excusée</i>	VERGNAUD	
DELROC			